

DEMARCHE DE LA DEMANDE PSYCHOLOGIQUE DANS L'EDUCATION NATIONALE

Le psychologue Education Nationale applique le code de déontologie indispensable à sa profession concernant le secret professionnel.

Il garantit la confidentialité des entretiens et l'absence de tout jugement de valeur.

La démarche...

1. Elle part d'une demande d'aide d'un enseignant ou directement de la famille au sujet d'un enfant en difficulté.
2. Après analyse de la demande par le Rased, le psychologue transmet ses coordonnées présentées sur une fiche avec l'adresse exacte et son numéro de téléphone, à l'enseignant.
3. L'enseignant reçoit les parents lors d'un entretien pour évoquer les difficultés de leur enfant et donne à ce moment les coordonnées du psychologue EN.
4. Les parents appellent le psychologue. S'ils tombent sur le répondeur, ils doivent laisser leur nom, leurs coordonnées, le nom et prénom de leur enfant, son école, sa classe.
5. Le psychologue rappelle les parents pour leur proposer une date de rdv.

Il est essentiel que ce soient les parents qui fassent la démarche d'appeler.

Ils doivent être acteurs de la demande et désireux d'un processus de changement, de trouver des solutions, de se poser des questions.